



MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET
DE LA GESTION DES CRISES

Asnières, le 17 avril 2012

Sous direction de la planification et de la gestion
des crises
Bureau expertise résilience aux risques

Affaire suivie par : Catherine GUENON
TEL : 01 56 04 74 67
Fax : 01 56 04 71 85

Mel: catherine.guenon@interieur.gouv.fr

DGSCGC/SDPGC/BERR/2012-n° **131**

Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Cabinet -

N° NOR : **IOCE122081I C**

Objet : La sécurité des terrains de camping.

PJ : Guide pratique (deux exemplaires)

En octobre 2008, dans le cadre d'une mission conjointe, les inspections générales des différents ministères (CGEDD, IGA, CGAAER, IGT) rendaient leur rapport sur la "sécurité des terrains de camping soumis à risques", notant la diversité et la complexité des réglementations applicables et proposant notamment de renforcer la concertation entre les parties prenantes autour d'une vision d'ensemble de la gestion des risques dans les campings.

Ainsi, les départements ministériels concernés, les représentants de la profession de l'hôtellerie de plein air et des usagers, ainsi que des associations de collectivités territoriales se sont réunis en comité de pilotage pour l'élaboration d'un guide pratique destiné aux professionnels, aux collectivités locales et aux services de l'Etat, ce guide ayant pour objectif de recenser la réglementation et les bonnes pratiques existantes en matière de sécurité dans les campings.

Ce guide pratique recense donc les fondamentaux de la réglementation, mais également souligne l'importance de la coordination des dispositifs entre les communes d'accueil et les gestionnaires des terrains. Il traite aussi bien :

- de la qualification et de la gestion des risques naturels et technologiques dans les communes d'accueil, susceptibles d'affecter ce type d'établissement ;
- des règles d'implantation et d'exploitation des campings ;
- du dispositif d'alerte et de mise en sécurité.

Il est complété de fiches synthétiques i'appelant les règles juridiques, ainsi que les bonnes pratiques par type de risque externe (naturel ou technologique) et interne (incendie).

Ce document étant susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation, mais aussi suivant les bonnes pratiques relevées sur le terrain, il est disponible en version numérisée sur les sites internet des partenaires de son élaboration et plus particulièrement sur le site du ministère de l'intérieur :

(www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/defense_et_securite_civiles/gestion-risques).

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires de ce guide pratique que je vous invite à faire connaître à vos services chargés de la réglementation et du suivi de ce type d'établissement au titre de la protection générale des populations, ainsi qu'aux maires des communes d'accueil de terrain de camping.

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises



Jean-Paul KIHL

